

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL DE FACULTÉ du 24 novembre 2014

Sous la présidence de M. le Doyen Didier GUÉVEL

Présents : Mme Geetha Ganapathy M. Didier Guével ; M. Guilhem Julia ; Mme Claudine Moutardier ; M. Laurent Mernier ; Mme Anne Penneau ; Mme Claire Pilloy ; M. Charles Reiplinger ; Mme Céline Ruet ; M. Philippe Sueur ; M. Fodé Sylla ; Mme Muriel Tapie-Grime.

Représentés : M. Guillaume Bancourt ; M. Soufiane Boumlak ; Mme Berfin Durmaz.

Invités permanents : Mme Sandra Cochot ; M. Yann-Arzel Durelle-Marc.

Invités pour la séance : MM. Joseph Cerrato (excusé), Xavier Dauchy (excusé), Olivier Huet, André Tardieu, Bruno Telleschi.

Ordre du jour :

- 1) Informations diverses ;
- 2) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 13 octobre 2014 (*) (**) ;
- 3) Proposition de légères modifications de la maquette et du règlement de la 1^{ère} année de Licence AES (*) (**) ;
- 4) Élection de divers responsables pédagogiques (*) ;
- 5) Création d'un entretien obligatoire (en vue d'établir un contrat pédagogique) avant l'octroi de tout triplement d'une même année de Licence (*) ;
- 6) Toilettage des maquettes des Licences en vue d'une meilleure intégration des activités sportives (*) ;
- 7) Procédures d'analyse des demandes d'équivalences et d'inscriptions (*) ;
- 8) Convention avec l'IRTS : bilan de l'année de reconduction provisoire (invités : MM. Dauchy, Huet, Cerrato et Tardieu) (*) ;
- 9) Questions diverses.

(*) Points susceptibles de donner lieu à un vote

(**) V. pièces jointes

La séance est ouverte à 10h par M. le Doyen Didier Guével.

1) Informations diverses

M. le Doyen donne de nombreuses informations concernant, notamment :

- L'accréditation, jusqu'en 2018, des trois Licences enseignées dans la Faculté ;
- La création officielle du DU d'Approche pluridisciplinaire de la vulnérabilité ;
- Le respect parfait, pour notre Faculté, de la parité dans les listes de candidatures aux prochaines élections universitaires ;
- La possibilité espérée d'ouvrir les nouveaux parcours de M2 en septembre 2015 à condition de mutualiser et de réduire environ de moitié le total des heures envisagées ;

- La présentation du bilan du « dialogue de gestion » (avec l'expression de remerciements pour toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'élaboration des longues pages d'argumentaires désormais exigées) ;
- La mise en place du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur ;
- L'obtention espérée du remplacement des emplois vacants à la Faculté ;
- La signature d'une convention prometteuse avec la plus grande Université d'Ukraine (Taras Chevchenko) et son Institut des affaires internationales) ;
- Les conclusions de la dernière réunion du conseil d'administration de l'IRTS à laquelle M. le Doyen assistait ;
- La fausse alerte concernant l'éventuel non-paiement des salaires des universitaires en décembre ;
- La nécessité, pour la composition des jurys et comités, de considérer comme membres non-externes les enseignants de tous les établissements composant la ComUE SPC ;
- La nécessité de mentionner le nom de la Faculté DSPS dans les titres et signatures, d'ôter la mention « Nord » sur le sigle de l'Université et de mettre à jour tous les documents relatifs aux Masters quant à leur qualité officielle (« professionnel », « recherche » ou « indifférencié ») telle que mentionnée par le ministère ;
- La liste des projets ministériels en cours : suppression du statut d'ATER, risque de suppression des diplômes à faible effectif (moins de 30 inscrits en Master 2, moins de 50 inscrits en 3^{ème} année de Licence), baisse des budgets, nouvelle composition éventuelle des Sections du CNU (intégrant des « chercheurs du privé »), nouveau Doctorat, orientation et/ou sélection après le baccalauréat et après la Licence), élaboration, comme pour l'école primaire, des « compétences communes » en Master...);
- La poursuite du succès des « cordées de la réussite » organisées par la Faculté ;
- La nécessité absolue de rappeler aux étudiants et aux enseignants vacataires qu'aucune modification ne peut être sollicitée après la tenue des jurys (sauf « erreur de plume » nécessitant le respect d'une procédure spécifique rigoureuse) ;
- Les sanctions pénales encourues en cas de fraudes aux examens (délit passible de trois années d'emprisonnement et de 9 000 euros d'amende) ;
- La difficulté de mettre en œuvre la nouvelle règle du « silence vaut acceptation » ;
- La carte des ComUE de France (SPC étant la quatrième de France et la première d'Île-de-France en nombre d'étudiants) ;
- La non-conformité des locaux aux règles de sécurité contre l'incendie, constamment dénoncée par M. le Doyen et un incident récent ayant montré la grande lenteur de l'intervention des services de sécurité incendie extérieurs ;
- L'avancement des travaux quant à l'élaboration d'un contrat de collaborateur bénévole ;
- La gratitude qu'il faut exprimer aux Présidents des Sections pour le travail récemment fourni et la nécessité de systématiser les réunions des membres des Sections, notamment pour anticiper les procédures de recrutement ;
- Un appel à candidature pour une direction adjointe du cursus AES-IRTS ;
- Le refus par la Faculté de payer un raccordement câblé des photocopieuses, susceptible de permettre à une entreprise privée étrangère d'accéder aux informations relatives aux recherches menées en son sein ;
- Les difficultés susceptibles de surgir en raison du « badgeage » des salles de cours ;
- Les difficultés quant à la mise en place des nouvelles règles rétroactives concernant l'« AJAC », imposées par la CFVU et le Conseil d'administration de l'Université, notamment en raison de l'imprévision des tâches supplémentaires qui pourraient en résulter pour les secrétariats pédagogiques.

Mme Céline Ruet demande qu'une consultation du Conseil restreint soit réalisée en vue de donner un avis sur une soutenance de HDR à venir. M. le Doyen répond que seul son avis avait été sollicité par la Commission recherche, mais qu'il fera procéder à la consultation sollicitée.

2) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 16 juin 2014

Mme Céline Ruet demande qu'à la suite du dernier alinéa du point 7, soit ajoutée la phrase suivante correspondant à la pensée qu'elle avait exprimée ; « *Il est rappelé que l'on ne peut modifier les services d'enseignement attribués sans l'accord de la personne concernée, de la Section dont elle dépend et du Conseil de Faculté* ». Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 16 juin 2014 est mis au vote avec cet ajout :

Vote favorable à l'unanimité

Pour faciliter l'audition de M. Bruno Telleschi, responsable de la composante de l'Université dédiée aux sports (DAPS), déjà présent, M. le Doyen invite les membres du Conseil à accepter une modification de la chronologie de l'ordre du jour.

6) Toilettage des maquettes des Licences en vue d'une meilleure intégration des activités sportives

Les membres du Conseil accueillent M. Bruno Telleschi, directeur du DAPS et M. le Doyen le remercie chaleureusement pour sa présence et pour l'ensemble de son action au sein de l'établissement.

M. Bruno Telleschi fait remarquer que le sport est intégré de longue date dans les maquettes des formations de l'Université ; il ajoute que l'UFR DSPS avait fait de même, il y a quelques années, pour la deuxième année de la Licence en Droit. Or, les activités sportives n'apparaissent plus, comme matière obligatoire, dans les nouvelles maquettes de Licence. Dès lors, le DAPS souhaiterait que l'on revienne à la situation antérieure, en réintégrant le sport en deuxième année.

Le débat fait intervenir l'ensemble des membres du Conseil et ceux-ci s'accordent sur l'importance de la place à réserver au sport, en deuxième année, dans l'ensemble des trois formations de Licence, au-delà des seuls points supplémentaires déjà votés. Cependant, il ressort des discussions que l'absence actuelle du sport dans la maquette de la Licence en Droit, nécessite la renégociation, avec les responsables de formations et les équipes pédagogiques, du montant des crédits ECTS.

La décision suivante est donc soumise au vote : « *Intégration, à partir de l'année universitaire 2015-2016, des activités sportives dans le cursus des matières obligatoires de deuxième année des trois Licences de la Faculté, sous réserve qu'une réorganisation de l'octroi des crédits ECTS, élaborée par les équipes pédagogiques, sous la responsabilité des responsables de formation, soit proposée au Conseil en temps voulu* ».

Vote favorable à l'unanimité

4) Élection de divers responsables pédagogiques

M. le Doyen lance un appel à candidature pour la coresponsabilité de la Mention Droit des Masters, avec un vote au prochain conseil.

Il est proposé le remplacement, en tant que coresponsable du Master 1 de Droit public interne et européen, de Mme Ganapathy-Doré (qui a, par ailleurs, accepté la coresponsabilité du Master 2 ACIPE), par Mme Catherine Fabregoule.

Vote favorable à l'unanimité

3) Proposition de légères modifications de la maquette et du règlement de la 1^{ère} année de Licence AES

Cette année, sur la base du volontariat des usagers, est mis en place un TD de mathématiques (pour un total de 9h ETD). La pérennisation éventuelle de cet enseignement sera soumise au vote du Conseil après étude des résultats de cette expérience.

Par ailleurs, les responsables de la première année de la Licence AES suggèrent de mettre en place, pour la rentrée 2015-2016, d'autres mesures adaptées aux étudiants de cette formation, de manière à diminuer leur taux d'échec. La première année de la Licence AES accueille en effet des étudiants en grande partie issus des baccalauréats technologiques et professionnels (respectivement 20% et 35%). L'absence de mesures pédagogiques adaptées et notamment l'absence d'une politique d'accompagnement et de remise à niveau se traduit par un taux d'abandon et d'échec impressionnant (plus de 70%). Il est donc proposé de regrouper au second semestre les étudiants les plus en difficulté dans des groupes de travaux dirigés qui, tout en suivant le programme commun, porteraient une attention particulière à l'acquisition des bases méthodologiques nécessaires à la formation délivrée en AES. Il serait demandé aux chargés de TD des (actuellement trois) groupes (sur les six actuellement) composés de ces étudiants d'être particulièrement attentifs, de ne pas considérer que les compétences du premier semestre sont acquises, de systématiquement les rappeler et de proposer des petits exercices complémentaires de remise à niveau. Après discussion, les membres du Conseil considèrent que ce projet est très intéressant mais mérite d'être perfectionné.

Enfin, les responsables de la Licence 1 AES suggèrent d'intégrer les étudiants de la première année de la Licence AES au projet Voltaire (enseignement du français), déjà proposé en Droit et en Science politique, parcours Sociologie.

Ce dernier point est soumis au vote :

Vote favorable à l'unanimité

7) Procédures d'analyse des demandes d'équivalences et d'inscriptions

M. le Doyen propose le maintien des deux procédures existantes (selon l'origine des dossiers), à savoir : la consultation des responsables de formations et les réunions de la Commission des équivalences.

Cependant, désormais, tous les responsables des formations concernées seraient invités à participer aux deux réunions annuelles de la Commission des équivalences.

Vote favorable à l'unanimité

5) Création d'un entretien obligatoire (en vue d'établir un contrat pédagogique) avant l'octroi de tout triplement d'une même année de Licence

Comme déjà pratiqué dans d'autres composantes avec des modalités diverses, il est proposé d'instituer un entretien avec le Doyen et, éventuellement, l'établissement d'un contrat pédagogique pour tout étudiant amené à tripler une même année de Licence. Après discussion, il est convenu de l'impossibilité technique de mettre en place un tel dispositif.

Une demande de prolongation de 30 minutes de la réunion est votée.

8) Convention avec l'IRTS : bilan de l'année de reconduction provisoire (invités : MM. Joseph Cerrato (excusé), Xavier Dauchy (excusé), Olivier Huet, et André Tardieu)

La Convention liant l'IRTS et la Faculté DSPS, qui prévoit des cours sur deux sites (Montrouge et Neuilly-sur-Marne) a été renouvelée, l'an passé, avec la suppression d'une filière et seulement pour une année, afin de vérifier si les réformes, proposées de part et d'autre, permettaient d'éliminer les dysfonctionnements constatés. Mme Muriel Tapie-Grime, vice-Doyenne chargée de la pédagogie, présente le bilan établi avec les services du centre de formation permanente. Les membres du Conseil remercient de leur présence MM. Olivier Huet, et André Tardieu et les invitent à leur tour à décrire les résultats de l'application de cette convention durant l'année passée. Il ressort de ces exposés que des efforts ont été faits (audit, allongement des horaires, comité de pilotage...) et qu'environ la moitié des problèmes constatés ont été résolus. Essentiellement, seul le fonctionnement d'un des deux sites continue de poser problème. Une discussion s'engage faisant intervenir l'ensemble des membres du Conseil.

M. le Doyen, en considération de ce bilan encore mitigé, propose aux membres du Conseil un renouvellement de la Convention pour une seule année, destinée à mettre en place les réformes encore nécessaires et à les évaluer . Cette proposition est soumise au vote :

Vote favorable (2 voix contre, 6 abstentions).

9) Questions diverses :

M. le Doyen demande à M. André Tardieu, vice-Président de la CFVU, à quel travail de nouvelle modification imposée des maquettes il faut s'attendre dans un proche avenir. M. André Tardieu rassure l'auditoire en indiquant qu'en 2016, il n'y aura que le passage officiel à la nouvelle nomenclature.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.